



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2022 - 2023

BO du 15 Décembre 2022

[Abonnez-vous au BO](#)



LIGUE AURA RUGBY



SOMMAIRE

LIgUE AURA.....4

Fermeture Fin d'année Ligue AuRA 4

Procès-Verbal du BD - 07 novembre 2022..... 4

Assemblée Générale Financière Ligue..... 4

Stage Rugby Altitude – La Plagne..... 7

Orange Rugby Kids – France vs Pays de Galles en AuRA..... 8

INFORMATIONs ADMINISTRATIONs.....9

Billetterie France 2023 : Revente officielle 10

Oppositions Mutation..... 11

Label Club Engagé 12

Pass'Sport 13

INFORMATIONs SPORTIVES.....14

Calendriers Compétitions Ligue AuRA 2022/2023 14

Communiqué des Epreuves 15

Procédure Commotion Cérébrale et Carton Bleu – Saison 22/23 16

Procédure en cas d'absence d'arbitre (RAPPEL)..... 17

Rugby Loisir avec Placage Adapté 18

INFORMATIONs GÉNÉRALES.....19

Services Civiques (Rappel) 19

Gazette Juridique – Edition Spéciale (Décembre 2022) 20

Tableau des Tournois EDR 22/23 validés par la Ligue AuRA 21

BD des Officiels de Match : 21

AGENDA INSTITUTIONNEL 22

NOS PARTENAIRES 23

JOYEUX NOËL

PROFITEZ DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
POUR VENDRE VOS BILLETS

DES LOTS EXCEPTIONNELS :

- UNE VOITURE • VOYAGES CAPITALE • WEEK END AU SKI
- SÉJOUR RUGBY PARIS • BAPTEME EN MONTGOLFIÈRE
- MAILLOT XV DE FRANCE

ET PLEIN D'AUTRES !!!!

rugby
AUVERGNE RHÔNE - ALPES

BLACK SHEEP

CARS FAURE

LA PLAGNE

EMOTIONS

RESPECT

PASSION

#TEAMAURA

LIGUE AURA RUGBY - SAISON 2022/2023

LIGUE AURA

Fermeture Fin d'année Ligue AuRA

Vos Maisons de l'Ovalie seront fermées du 23 décembre après-midi au 2 janvier.



Procès-Verbal du BD - 07 novembre 2022



Vous trouverez ci-dessous, le lien vers les procès-verbaux de la Ligue AuRA : [LIEN](#)

Assemblée Générale Financière Ligue



L'AG Financière de la Ligue AuRA a eu lieu le **10 décembre à 10h00** au siège social de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby au 380 rue des Frères Voisin – 69970 CHAPONNAY.

Ouverture du Président, Thierry TONNELIER

Mesdames et Messieurs, présidentes et présidents de clubs,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le secrétaire général de la Fédération Française de Rugby,
Chers amis,

Je suis très heureux de vous retrouver pour cette 11ème assemblée générale financière de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby.

Au début de notre mandature notre objectif était d'abord de redresser les finances de la Ligue.

Le déficit à la suite des 2 premières années de la Ligue s'élevait à plus de 700 000 euros avec un prévisionnel négatif pour la saison 2020/2021 notre mission première était de stopper l'hémorragie.

Nous, élus, dirigeants, bénévoles et salariés, avons réussi cette mission et je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Les comptes qui vont vous être présentés aujourd'hui sont pour la 2ème année consécutive positifs et notre budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 à l'équilibre.

Pour arriver à cet objectif nous avons non seulement amené de la rigueur à notre gestion mais surtout développé notre partenariat et notre institut régional de formation et pour réaliser cela, nous n'avons pas eu peur de créer de l'emploi.

10 personnes sont venues nous rejoindre :

Laurine HILARION, Xavier DUMONCEAU et Antony CROUCHET sur la formation.

Marine PETREQUIN au partenariat.

Christophe COSTE à la trésorerie.

Sans oublier nos Alternants Maxence LE à la RH, Marie PASSARIEU au juridique, Lucie MOUILLA à la communication et Alexandre COI à l'informatique.

En partenariat avec la Fédération un doctorant Pierre GERAT nous a aussi rejoint pour 3 ans avec un projet sur la préparation mentale au niveau des jeunes.

A part le redressement des finances nos promesses de campagne étaient de remettre en place les finales territoriales supprimées par nos prédécesseurs.

Cela a aussi été réalisé avec un succès populaire sans précédent plus de 19000 spectateurs sur nos 4 sites de finales.

Nous avons aussi décidé de maintenir nos 4 académies régionales promises à disparaître par l'ancienne équipe. Cela a été fait.

Le développement du rugby à 5 et du Seven.

Pour le 5 nous sommes devenus depuis la saison dernière la première Ligue de France merci et bravo à Stéphane FERRATIER pour le travail effectué et cela continue car nous avons dépassé les 2000 Licenciés en décembre.

Pour le Seven Féminin et masculin Jacques LAFFONT et ses équipes font un remarquable travail de développement il sont partis d'une feuille blanche donc cela prend un peu plus de temps.

Nous avons promis aussi un tournoi Ligue pour les sélections départementales cela aussi a été mis en place avec un retour très positif des Présidents de CD et de l'équipe technique régionale.

La mise en place de notre projet héritage 2023 et de l'AuRA Rugby Tour 2023, ce projet tant décrié par certains mais qui est en fait une grande réussite, il suffit de voir les vidéos de nos 2 premières étapes Grenoble et Clermont un outil fabuleux pour le développement de notre sport et pour les relations établies avec un grand nombre de partenaires. Bravo à Nathalie JANVIER et à toutes les personnes qui œuvrent sur toutes ces actions.

Je tiens à remercier la Fédération pour la confiance qu'elle nous accorde pour l'organisation d'événements (Matches Internationaux, France Italie à Grenoble la saison dernière, + de 14 000 spectateurs, les finales nationales féminines en partenariat avec le FCG) d'après les clubs participants une superbe réussite. Cette année nous allons recevoir au mois de mars France/ Pays de Galles U20 masculin à Oyonnax et France Pays de Galles Féminin tournoi des 6 nations à Grenoble au mois d'avril.

On nous confie aussi les finales écoles de Rugby date et lieu à définir.

Nous allons donc continuer à œuvrer pour le développement du rugby en AuRA.

Je suis très fier de mes élus et de mes salariés vive le rugby en Auvergne Rhône Alpes.

Résultats de l'Assemblée Générale Financière

Déroulement et résultats des votes :

Nombre de Clubs : 37 Pouvoirs et 20 procurations ont été enregistrés par la CSOE soit une participation de 57 clubs sur 279 possibles correspondant à un taux de 20.43%.

6 clubs présents non votants.

Nombre de Voix :

Les 57 clubs présents ou représentés correspondent à 465 Voix sur 1615 soit un taux de participation de 28.79%.

Les Votes :

- Approbation des comptes clos au 30 juin 2022 :
 - 19 abstentions – 80 contre – 366 pour
 - Les comptes sont approuvés à 82.06% des voix

- Approbation des rapports commissaire aux Comptes
 - 19 abstentions – 55 contre – 391 pour
 - Les comptes sont approuvés à 87.67% des voix

- Approbation de l'affectation du résultat
 - 19 abstentions – 55 contre – 391 pour
 - Les comptes sont approuvés à 87.67% des voix

Gérard CHRISTOPHE

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Rapport Financier Ligue AuRA au 30.06.2022

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre association pendant ledit exercice.

Notre commissaire aux comptes, la société AMV Audit et Commissariat – Groupe FIFTY BEES, vous donnera par ailleurs lecture de ses rapports.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Rapport Financier complet : [LIEN](#)

Stage Rugby Altitude – La Plagne



Du 14 au 18 août 2023, la Ligue AuRA de rugby et la Station La Plagne allient à nouveau leurs forces pour proposer pour la 2^{ème} fois un stage **performance rugby** !

Une chance pour nos jeunes rugbymen et rugbywomen de jouer au rugby, de développer leurs compétences techniques et tactiques dans un cadre exceptionnel à 2000m d'altitude.

L'opportunité pour ces jeunes joueur(euse)s de recevoir les conseils des meilleurs, eux qui ont évolué à haut niveau : Benjamin BOYET, Guilhem GUIRADO, Julien BONNAIRE !

Avec à un séjour en total immersion en pension complète de 4 jours et 4 nuits dans l'une des plus belles stations des Alpes, ces jeunes licencié(e)s de la FFR né(e)s entre 2009 et 2013 pour les féminines et 2010 et 2013 pour les garçons, pourront faire évoluer leur rugby dans un environnement sérieux tout en évoluant en groupe grâce aux activités extra rugby et à un encadrement diplômé.

Vous souhaitez que vos jeunes participent à ce stage performance ?

Contactez Marine PETREQUIN – marine.petrequin@ligueaura-ffr.fr - 06 24 94 12 57

LA PLAGNE ParadiSKI

STAGE RUGBY
PERFECTIONNEMENT
LICENCIÉ(E)S FFR 2022/2023

RUGBY
AUVERGNE RHÔNE - ALPES

Rugby Altitude

Stage clef en main en pension complète dans un cadre exceptionnel
Encadrement diplômé et interventions de joueurs internationaux
Benjamin BOYET / Guilhem GUIRADO / Julien BONNAIRE

4 JOURS
DE RUGBY

Du 14 au 18 août 2023

3
ACTIVITÉS

Mountain cart / Piscine / Rando

2000 M
ALTITUDE

Station La Plagne (73)

M12/M14
MIXTE

2009 F / 2010 / 2011 / 2012 / 2013

RÉSERVEZ MAINTENANT
MARINE PETREQUIN - 06 24 94 12 57
MARINE.PETREQUIN@LIGUEAURA-FFR.FR

580€ TTC
PAIEMENT CHÈQUE OU VIREMENT

Stage & hébergement habilités Jeunesse & sports

Orange Rugby Kids – France vs Pays de Galles en AuRA

Lors du Tournoi des 6 Nations 2023, le dispositif des Orange Rugby Kids sera mis en place (pour les matchs en France du XV de France féminin, XV France masculin, U20 France masculin)

Cette opération a pour volonté de donner l'opportunité aux enfants des écoles de rugby de vivre une expérience au plus près des joueurs des équipes internationales, en permettant à des jeunes des Ecoles de Rugby d'accompagner les joueurs et joueuses lors de la sortie des vestiaires, et pendant les hymnes.

Un concours vidéo sur le thème « **Il était une fois l'éducation au numérique dans mon école de rugby** »

En fonction du lieu des matchs, les écoles de rugby des Ligues concernées et des ligues voisines pourront si elles le souhaitent inscrire leur club au programme ORANGE RUGBY KIDS.

La procédure :

- Chaque club souhaitant participer doit envoyer à la FFR une vidéo ou un montage photo sur le thème « Il était une fois l'éducation au numérique dans mon école de rugby ». Cette production devra raconter le déroulement de l'atelier sur l'éducation au numérique lors de la journée atelier à l'EDR du **7 janvier 2023**. Le contenu de l'atelier n°3 sera communiqué courant décembre.
- La production ne devra pas dépasser 1 min 30 et être de bonne qualité (son/image).
- Les vidéos sont à envoyer à la FFR : ecoles.rugby@ffr.fr avant le **18 janvier 2023**.



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !



FRANCE
RUGBY

9 ÉCOGESTES

POUR M'IMPLIQUER EN LIMITANT MA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1

Baisser le chauffage
à 19° dans les bâtiments

2

Ne pas chauffer les lieux
de passage et pièces qui
n'accueillent pas de public
(couloirs, locaux de stockage)

3

Éteindre les lumières
des locaux après départ

4

Éteindre la lumière
du stade en journée

5

Éteindre les appareils
en veille

6

Privilégier l'organisation
des plateaux **en journée**

7

**Privilégier les mobilités
douces** ou le **co-voiturage**
pour se déplacer

8

Les journées de très
fortes tensions électriques*
prévoir de **ne pas utiliser**
les vestiaires

9

Adopter une utilisation **plus
responsable** du numérique :

Réduire le flux
et le poids des e-mails

Privilégier le partage
de fichiers plutôt que
de les joindre au mail

Limiter la vidéo lors
des visioconférences

* **écowatt**

Informez-vous des journées de fortes
tensions électriques en vous inscrivant
à l'alerte vigilance coupure sur
> www.monecowatt.fr

Billetterie France 2023 : Revente officielle



Le mois de janvier 2023 marquera une nouvelle étape importante sur la route de la Coupe du Monde de Rugby 2023, avec l'ouverture de la plateforme de revente officielle (disponible sur www.tickets.rugbyworldcup.com, qui permettra aux supporters du monde entier d'acheter et de revendre des billets de manière sécurisée pour assister à la compétition.

Les Billets disponibles à l'achat dès le 24 janvier

À moins d'un an de la Coupe du Monde de Rugby 2023, la plateforme de revente officielle offrira un service sécurisé et une plus grande flexibilité aux fans désirant participer à la fête. Dès le 12 janvier, les personnes ayant acheté des places lors des précédentes phases de vente en 2021 et 2022 auront la possibilité de proposer leurs billets sur la plateforme de revente officielle au prix unitaire, selon le match et la catégorie (voir grille tarifaire ci-après). Ces billets seront disponibles à l'achat à partir du 24 janvier, dans un maximum de 6 billets par acheteur.

Informations concernant la revente :

Le revendeur percevra le montant du billet dont la revente est fixée au prix unitaire (*voir grille tarifaire ci-après*). Le versement sera effectué au plus tard deux mois après la transaction.

Les billets qui composent les packs seront revendus à l'unité.

Si une personne souhaite revendre plus de 6 billets pour un même match (acquis sur plusieurs phases de vente), elle devra le faire en deux fois ou plus.

Informations concernant l'achat :

L'acheteur pourra acquérir au maximum six billets sur la plateforme de revente officielle. Des frais représentant 10 % du montant total de la commande seront appliqués pour couvrir les frais de gestion de la plateforme et sécuriser la transmission du billet du revendeur à l'acheteur.

Les fans auront la possibilité de faire un don à Rugby au Cœur, Official Charity de la Coupe du Monde de Rugby 2023, pour soutenir des projets porteurs de sens autour du rugby, tournés vers l'éducation, l'égalité des chances et le handicap-santé.

Pour éviter les déceptions, achetez en toute sécurité

France 2023 réaffirme sa détermination dans la lutte contre le marché noir et la dérégulation des prix pratiquée sur des sites de revente illégaux ou sur les réseaux sociaux, qui sont tous étroitement surveillés. Il est rappelé aux fans du monde entier que les billets achetés ou revendus sur des sites non-officiels ne garantissent pas l'accès aux stades la Coupe du Monde de Rugby 2023 et que les commandes associées seront annulées.

Seuls la revente et l'achat sur la plateforme de revente officielle garantiront la régularité du billet et la légalité de la transaction.

Communiqué de presse France 2023 & grille tarifaire : [LIEN](#)

Oppositions Mutation

Les règlements généraux adoptés par la FFR érigent le principe général de la liberté d'association. Tout joueur ou joueuse titulaire d'une licence à la Fédération peut muter vers l'association de son choix.

Toute association quittée a néanmoins la possibilité de s'opposer à la mutation de l'un de ses joueurs, dans **un délai de 15 jours** à compter de la réception de la demande correspondante.

Quels motifs justifient une opposition à une mutation ?

Deux cas spécifiques sont actuellement prévus par les règlements généraux :

- *Les départs exagérés vers une association*
 - Par exemple, 5 joueurs de l'association A mutent vers l'association B au titre de la saison 2022/2023 ;
- *Les départs massifs vers plusieurs associations*
 - Par exemple, 8 joueurs de l'association A mutent vers les associations B, C et D au titre de la saison 2022/2023.

Ces deux cas permettent de protéger les associations qui se retrouveraient potentiellement en difficulté en raison de nombreux départs au sein d'une même équipe.

En cas de litige portant sur l'un ou l'autre de ces cas, le Conseil de résolution des litiges examinera la situation individuelle de chaque joueur et pourra donc décider que certains ne sont pas autorisés à muter et d'autres si.

Puis-je m'opposer pour un autre motif ?

À l'exception des deux cas précités, il est fréquent de voir des associations s'opposer aux mutations en cas de détérioration d'un bien mis à disposition, de dette supposée ou en cas de non-respect d'un accord existant entre les parties.

Si de tels litiges venaient à être portés devant un Conseil de résolution des litiges, ce dernier apprécierait souverainement les éléments apportés par les parties avant de se prononcer.

L'existence d'un accord moral suffit-il à caractériser une opposition à une mutation ?

Supposons qu'une association A s'oppose à la mutation d'un de ses licenciés vers l'association B au motif qu'un accord moral portant sur un engagement pour deux saisons sportives existait entre le club et le licencié. Est-ce un motif suffisant pour caractériser une opposition ?

Un tel moyen pourra être considéré comme inopérant par le Conseil de résolution des litiges, puisque la rupture du présumé engagement moral entre le club et le licencié, qui ne relève que d'un accord verbal, ne peut être prouvée. Il est donc nécessaire de transmettre un contrat établi par écrit pour que le Conseil puisse apprécier l'engagement de chaque partie.

Qu'en est-il de l'existence d'une dette entre les parties ?

Supposons maintenant que cette association A s'oppose à la mutation d'un autre de ses licenciés vers l'association C au motif que ce dernier a détérioré un bien matériel d'une certaine valeur qu'il n'a pas

remboursée ou n'a pas payé son adhésion de la saison dernière. Est-ce un motif suffisant pour caractériser une opposition ?

En tout état de cause, la mutation d'un licencié vers une nouvelle association n'efface pas l'existence d'une dette supposée entre les parties. Le traitement d'une telle dette ne relève pas de la compétence de la FFR, dont l'objet est d'encourager et développer la pratique du jeu de rugby. Dès lors, l'association qui s'estime lésée dispose de la possibilité de procéder à une médiation ou de porter le litige de nature privée devant les juridictions compétentes, et ce, même si la mutation du licencié vers le club C a été accordée.

Label Club Engagé

Qu'est-ce que le Label Club Engagé ?

Le Label Club Engagé a pour vocation de mobiliser les clubs œuvrant pour un rugby novateur, inclusif, convivial et créateur de liens. La Fédération Française de Rugby et le Label Club Engagé leur permet de faire connaître et valoriser l'engagement des clubs et leurs actions sur les territoires.

Les objectifs de cette labellisation sont d'identifier des bonnes pratiques, valoriser l'innovation sociale et soutenir la montée en puissance d'un club dans son projet ou son action.

À qui s'adresse le Label Club Engagé ?

Le label Club Engagé s'adresse à tous les clubs affiliés dans Oval-e à la date de clôture du dépôt des candidatures et qui :

- Développent des actions citoyennes **depuis plus de deux ans**
- Développent une pratique : Senior (H et/ou F), Adolescents (H et/ou F), Enfants (minimum 10 licenciés en EDR)
- Ont un projet de club réalisé et consultable)
- Valorisent ses bénévoles : Action à destination des bénévoles du club

Les objectifs du Label Club Engagé ?

- IDENTIFIER : Ce label sociétal permet d'identifier les actions de terrain.
- ACCOMPAGNER : Une fois identifiés, accompagner les acteurs pour pérenniser et/ou faire progresser les actions mises en place.
- VALORISER : Faire écho à l'action et au club sur son engagement auprès de ses institutions, partenaires internes et externes.

Qui est éligible lors de cette campagne 2022-2023 ?

- **CLUB PRIMO ACCÉDANT** : Je suis un club qui n'a pas encore postulé au Label Club Engagé lors de la campagne 2021-2022. Je peux postuler au Label Club Engagé lors de cette campagne.
- **CLUB NON LAURÉAT** : Je suis un club qui a postulé au Label Club Engagé lors de la campagne 2021-2022 mais qui n'a pas rempli un critère majeur pour valider le Label et/ou 1 pilier. Je peux postuler au Label Club Engagé lors de cette campagne.
- **CLUB LAURÉAT** : Je ne suis pas éligible à valider un nouveau pilier lors de la première année de validation de mon label et du(des) pilier(s). Je serai éligible lors de la deuxième

année de validation de mon label. Année de la valorisation de l'action (financier, communication, AAP etc.) Je ne peux pas postuler au Label Club Engagé lors de cette campagne.

Quand faire la demande ?

- **31 janvier 2023 : Date limite de dépôt des dossiers**
- 28 février 2023 : Examen des dossiers par le Comité Départemental + Ligue Régionale en support administratif
- Selon calendrier : Validation des dossiers lauréats par le Comité Directeur de la FFR
- 16 mai 2023 : Attribution du (des) Label(s) par la FFR pour une durée de 3 ans

Comment faire la demande ?

Composition du dossier de demande de labellisation :

1. Grille d'analyse dûment remplie, datée et signée ;
2. Tout document utile à l'appréciation des informations transmises.

La demande de labellisation est une grille d'analyse Excel à compléter par le pilote de la labellisation et/ou le président du club. Le club doit remplir l'ensemble des champs concernant le label Club Engagé et les champs correspondant au(aux) pilier(s) envisagé(s).

Le dossier est à faire valider et signer auprès de son comité départemental de référence. La grille d'analyse signée par le président du comité départemental authentifie la demande de labellisation de l'action.

Les documents fournis seront au format :

1. Excel pour la grille de labellisation ;
2. PDF pour tout document complémentaire.

Pass'Sport

Contrairement à l'année précédente, le dispositif du "Pass'Sport" peut être utilisé pour toute adhésion ou prise de licence, jusqu'au **31 décembre 2022** (non plus jusqu'en Février), auprès des associations sportives ou structures suivantes :

- Associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des sports et des JOP ;
- Associations sportives agréées Sport ou JEP, non affiliées à une fédération agréée, domiciliées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou soutenues au titre de l'année 2022 par le programme "Cités éducatives" de l'Etat.

Toutes les **associations partenaires doivent être volontaires**, et proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence.

Toutes les infos sur le Pass'Sport : [LIEN](#)

INFORMATIONS SPORTIVES

Calendriers Compétitions Ligue AuRA 2022/2023

		Calendriers Compétitions Ligue Auvergne Rhône Alpes Saison 2022/2023							
		Plus de 19 ans Masculin			Moins de 19/ Moins de 16 ans Masculin			Féminines	
Dates		Régionale 1	Régionale 2	Régionale 3	Régionale 1 à XV	Régionale 2 à XV	Régionale 3 à X	Plus de 18 ans à X	Moins de 18 ans à X
sept-22	10-11								
	17-18	A1	A1		Match amicaux X ou XV				
	24-25	A2	A2	A1	Tournoi à X (Obligatoire)				
oct-22	01-02	A3	A3	A2	Match amicaux X ou XV				
	08-09	REPLI	REPLI	REPLI	Tournoi à X (Obligatoire)				
	15-16	A4	A4	A3	Match amicaux X ou XV				
	22-23	A5	A5	A4	Match amicaux X ou XV				
	29-30	REPLI	REPLI	A5	Vacances scolaires			A1	A1
	05-06	A6	A6	REPLI	Vacances scolaires			REPLI	REPLI
nov-22	12-13	A7	A7	R1	A1	A1	A1	A2	A2
	19-20	A8	A8	R2	A2	A2	A2	REPLI	REPLI
	26-27	REPLI	REPLI	R3	A3	A3	A3	A3	A3
	03-04	A9	A9	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI
déc-22	10-11	R1	R1	R4	A4	A4	A4	A4	A4
	17-18	REPLI	REPLI	R5	A5	A5	A5	REPLI	REPLI
	24-25	Neutralisée	Neutralisée	Neutralisée	Vacances scolaires			Neutralisée	Neutralisée
	31	Neutralisée	Neutralisée	Neutralisée	Vacances scolaires			Neutralisée	Neutralisée
	07-08	R2	R2		A6	A6	A6	Neutralisée	A5
janv-23	14-15	R3	R3		A7	A7	A7	A5	A6
	21-22	REPLI	REPLI		A8	A8	A8	REPLI	REPLI
	28-29	R4	R4	A1	REPLI	REPLI	REPLI	R1	A7
	04-05	R5	R5	A2	A9	A9	A9	REPLI	R1
févr-23	11-12	REPLI	REPLI	REPLI	Vacances scolaires			REPLI	REPLI
	18-19	R6	R6	A3	Vacances scolaires			REPLI	REPLI
	25-26	R7	R7	R1	R1	R1	R1	REPLI	R2
	04-05	R8	R8	R2	R2	R2	R2	R2	REPLI
	11-12	REPLI	REPLI	REPLI	R3	R3	R3	REPLI	R3
mars-23	18-19	R9	R9	R3	REPLI	REPLI	REPLI	R3	R4
	25-26	Neutralisée	Neutralisée	Neutralisée	R4	R4	R4	REPLI	REPLI
	01-02	1/8 finale Ligue	1/8 finale Ligue	1/8 finale Ligue	R5	R5	R5	R4	R5
	08-09	1/4 finale Ligue / Finale de MO	1/4 finale Ligue / Finale de MO	1/4 finale Ligue / Finale de MO	R6	R6	R6	REPLI	R6
	15-16	Neutralisée	Neutralisée	Neutralisée	Vacances scolaires			R5	REPLI
	22-23	1/2 finale Ligue	1/2 finale Ligue	1/2 finale Ligue	Vacances scolaires				REPLI
avr-23	29-30	Finale Ligue	Finale Ligue	Finale Ligue	R7	R7	R7		R7
	06-07	REPOS	REPOS	1/32ème FFR	R8	R8	R8		
	13-14	1/32ème FFR	1/32ème FFR	1/16ème FFR	R9	R9	R9	1/2 finale Ligue	1/2 finale Ligue
	20-21	1/16ème FFR	1/16ème FFR	1/8ème FFR	Neutralisée	Neutralisée	Neutralisée		
	27-28	1/8ème FFR	1/8ème FFR	REPOS	FINALE DE SECTEUR OU FESTIVAL à X			Finale Ligue	Finale Ligue
	03-04	REPOS	REPOS	1/4 de Finales	1/4 FINALE DE LIGUE OU FESTIVAL à X				
mai-23	10-11	1/4 de Finales	1/4 de Finales	1/2 de Finales	1/2 FINALE LIGUE OU FESTIVAL à X				
	17-18	1/2 de Finales	1/2 de Finales	Finale FFR	FINALE AURA OU FESTIVAL à X				
	24-25	Finale FFR	Finale FFR						

Communiqué des Epreuves



Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur

Messieurs les Présidents des Comités Départementaux

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs Régionaux, affiliés à la Ligue AuRA

Décision 1 – Report des rencontres le 17/18 décembre 2022

Compte tenu des conditions climatiques qui sont, encore pour ce week-end, défavorables à la pratique du rugby pour une grande partie du territoire, le Bureau Directeur de la Ligue AuRA, réuni ce lundi 12 décembre 2022, a décidé de **ne pas appliquer pour le week-end du 17/18 décembre 2022 l'article 313-3 des Règlements Généraux FFR et le § 4 du Règlement Sportif Ligue** « Report décidé suite à l'arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain ».

La Commission des Epreuves de la Ligue acceptera donc de reprogrammer des rencontres suite à des seconds reports.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette décision est prise dans le strict périmètre des compétitions organisées par la Ligue AuRA, et que bien évidemment elle n'est pas automatiquement applicable à l'ensemble des rencontres.

Dans le cas de nouveau report, les clubs restent tenus de prévenir l'ensemble des officiels (arbitre, juge de touche, Représentant Fédéral ...) désignés pour ces rencontres.

Décision 2 – Modification du calendrier Compétition Régionale 3

Le Bureau Directeur de la Ligue AuRA, réuni ce lundi 12 décembre 2022, a décidé de modifier le calendrier initial des rencontres pour la Compétition Régionale 3 et d'accepter une journée de rattrapage pour les matchs n'ayant pu se jouer sur le mois de décembre, et programmer les rencontres reportées sur le week-end des 7 et 8 janvier 2023 pour terminer la phase de brassage.

Le Secrétaire Général

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby

Olivier FOURNIER

Procédure Commotion Cérébrale et Carton Bleu – Saison 22/23

De nouveaux documents sont disponibles sur le site Internet de la Ligue AuRA concernant la gestion des commotions cérébrales, des cartons bleus et du retour au jeu progressif.

Catégorie d'âge Moins de 19ans

Cas n°1 : 1^{ère} commotion cérébrale dans les 12 derniers mois

- Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION (= blocage licence) : 23 JOURS minimum (pas de requalification possible avant le 4^e week-end post-commotion)
- Les 23 jours d'arrêt de compétition correspondent à 23 jours d'arrêt de l'activité sportive avec contact (y compris à l'entraînement)

Cas n° 2 : 2^{ème} commotion cérébrale dans les 12 derniers mois

- Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION (= blocage licence) : Nécessité d'un avis spécialisé avant la reprise
- Durée effective d'arrêt du sport avec contact : 42 jours

Cas n°3 : 3^{ème} commotion cérébrale dans les 12 derniers mois

- Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION (= blocage licence) : Nécessité d'un avis spécialisé avant la reprise
- Durée effective de l'arrêt du sport avec contact : Laisée à l'appréciation du spécialiste (minimum 180 jours)

Catégorie d'âge plus de 19ans

Cas n°1 : 1^{ère} commotion cérébrale dans les 12 derniers mois

- Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION : 10 JOURS minimum, (pas de requalification possible avant d'avoir laissé passer un week-end)
- Durée effective de l'arrêt du sport avec contact : Les 10 jours d'arrêt de compétition correspondent à 10 jours d'arrêt de l'activité sportive avec contact (y compris à l'entraînement)

Cas n°2 : 2^{ème} commotion cérébrale dans les 12 derniers mois

- Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION : 21 JOURS minimum (pas de requalification possible avant le 22^{ème} jour post-commotion)
- Durée effective de l'arrêt du sport avec contact : Les 21 jours d'arrêt de compétition correspondent à 21 jours d'arrêt de l'activité sportive avec contact (y compris à l'entraînement)

Cas n°3 : 3^{ème} commotion cérébrale dans les 12 derniers mois

- Arrêt de l'activité RUGBY COMPETITION : 90 JOURS (pas de requalification possible avant le 91^{ème} jour post-commotion)
- Les 90 jours d'arrêt de compétition correspondent à 90 jours d'arrêt de l'activité sportive avec contact (y compris à l'entraînement)

Toutes les informations concernant la sécurité du joueur : [LIEN](#)

Procédure en cas d'absence d'arbitre (RAPPEL)

1.1 - Absence de l'arbitre officiellement désigné :

➤ **1.1.1** - Si pour une raison quelconque, l'arbitre de la rencontre officiellement désigné, soit par la F.F.R., soit par un organisme régional, est absent à l'heure prévue du coup d'envoi de la rencontre, il sera fait appel pour le remplacer, en respectant l'ordre de priorité hiérarchique, soit à un arbitre fédéral, soit à un arbitre régional, soit à un arbitre stagiaire, soit à un arbitre en cours de formation présent dans le stade.

Si une désignation régionale intervient pour pallier l'absence signalée d'un arbitre désigné à l'origine par la F.F.R., ladite désignation est prioritaire par rapport à l'application des dispositions qui précèdent.

➤ **1.1.2** - S'il n'y a qu'un seul arbitre licencié et en activité, l'arbitrage doit lui être confié, cela même s'il est licencié dans une des deux associations en présence.

➤ **1.1.3** - Si deux ou plusieurs arbitres de la même catégorie sont en concurrence, le choix de celui devant arbitrer s'effectue dans l'ordre prévu selon les conditions suivantes :

- Priorité est donnée à l'arbitre le mieux classé au plan national ;
- Les capitaines des deux équipes en présence peuvent se mettre d'accord sur le nom de l'un des arbitres considérés ;
- A défaut d'accord, il est procédé à un tirage au sort entre les arbitres considérés.

➤ **1.1.4** - En l'absence totale d'arbitre, la rencontre sera dirigée par un entraîneur* âgé de moins de 55 ans à la date du début de la saison, dûment qualifié au sein de l'une des associations participantes.

Un tirage au sort désignera celui qui devra remplacer l'arbitre absent.

**Cet entraîneur doit être titulaire de l'un des diplômes, brevets ou certificats de qualification professionnelle suivants : D.E.J.E.P.S. Rugby, D.E.S.J.E.P.S. rugby, B.E.E.S. 1er et 2ème degré Rugby, B.F.E., B.F.E.J., B.F. PERF, B.F. OPTI, C.Q.P. TECH.*

Si un seul entraîneur présent remplit les conditions ci-dessus, il dirigera la rencontre. En l'absence totale d'entraîneur ou si aucun entraîneur présent ne remplit lesdites conditions, la rencontre ne pourra se disputer.

➤ **1.1.5** - Attention : tout arbitre ou entraîneur ainsi désigné pour suppléer l'absence d'un arbitre officiellement désigné doit diriger la totalité de la rencontre dès lors que le coup d'envoi a été donné.

Aucune réclamation ne sera retenue après la rencontre si cette dernière disposition n'est pas respectée.

➤ **1.1.6** - Une équipe refusant de jouer sous le prétexte de l'absence de l'arbitre désigné officiellement, aura match perdu par forfait, dans les conditions fixées par les Règlements Généraux en vigueur.

1.2 - Absence de toute désignation officielle :

Lorsqu'aucun arbitre n'a été officiellement désigné, il est fait application, pour diriger la rencontre, des principes prévus par le point 1.1.4 ci-dessus.

Attention : tout entraîneur désigné pour suppléer l'absence de désignation officielle d'un arbitre doit diriger la totalité de la rencontre dès lors que le coup d'envoi a été donné. Aucune réclamation ne sera retenue après la rencontre si cette dernière disposition n'est pas respectée.

Une équipe refusant de jouer sous le prétexte de l'absence de désignation officielle d'un arbitre, aura match perdu par forfait, dans les conditions fixées par les Règlements Généraux en vigueur.

2 - Remplacement de l'arbitre en cours de match

- **2.1** - L'arbitre peut être remplacé en cours de partie uniquement s'il se trouve dans l'impossibilité absolue de continuer à diriger la rencontre par suite d'accident et/ou de défaillance physique.
- **2.2** - Dans ce cas, il sera fait appel à l'un des deux juges de touche (ou arbitres assistants) lorsque ceux-ci sont également arbitres officiels en respectant les modalités de désignation prévues au paragraphe 1 ci-dessus.
 - Si un seul juge de touche (ou arbitre assistant) est arbitre officiel, c'est lui qui doit diriger la rencontre.
 - Si aucun juge de touche n'est arbitre officiel, il est fait application des dispositions du point 1 ci-dessus.

3 – Désignation d'un entraîneur

Dès lors qu'un match est dirigé par un entraîneur pour quelque raison que ce soit, en début ou en cours de partie, toutes les mêlées ordonnées par celui-ci devront être des mêlées simulées.

Rugby Loisir avec Placage Adapté

Retrouvez toutes les informations relatives au rugby loisir avec placage (RLOP) sur le site de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby.

« Le plaisir du jeu, le fair-play, le gout de la fête et du partage, la convivialité et l'absence de toute notion de compétition : voilà ce que propose le Rugby Loisir avec plaquage adapté.

Car cette catégorie se caractérise par l'absence de compétition et la pratique de différentes formes de Rugby en règles adaptées.

*Accessible aux novices et joueurs expérimentés, cette pratique se déroule dans le cadre d'entraînements et de rencontres **strictement amicales** ».*

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de la Ligue, gérer mon club, jouer au rugby, rugby loisir ou cliquer directement sur le lien suivant : [LIEN](#)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Services Civiques (Rappel)

Il reste quelques places disponibles pour les services civiques pour l'année en cours.

Rappel : Le Service Civique est l'engagement d'un jeune pour accomplir une mission d'intérêt général auprès d'une structure à but non lucratif, ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans
- Missions de 6 mois minimum et 8 mois maximum
- 24h hebdomadaires minimum
- Engagement au 1er de chaque mois d'août 2022 à Mars 2023

Monter un dossier : [LIEN](#)

Missions Service Civique à la Ligue AuRA

Structure de rattachement : Ligue AuRA RUGBY via l'agrément FFR (Fédération Française de Rugby)

Gratification : 489,59 € versé par l'ASP (Etat) + 111,35 € versés par la Ligue AuRA

Age : de 16 à 25 ans

Type de contrat : Mission de Service civique de 8 mois

Niveau de formation : aucune exigence.

Date de début de la mission : 1er décembre 2022

Date de fin de la mission : 31 juillet 2023

Coordonnées :

Sandrine BATIFOULIER DUBOIS

sandrine.batifoulier-dubois@ligueaura-ffr.fr

Tel : 04 73 26 23 13

Mission n°1 : Favoriser l'accès à la pratique du rugby auprès du public féminin (PRATIQUE FÉMININE)

Conditions de la mission :

Durée hebdomadaire : 24 heures.

Localisation du poste : **Maison de l'Ovalie de Clermont Fd** - 131 rue Verlaine 63100 Clermont Ferrand



06 DECEMBRE 2022 | PUBLICATION N°4

LA GAZETTE JURIDIQUE

★ ÉDITION SPÉCIALE ★

ASSOCIATIONS : DÉCLARER LES DONS REÇUS EST DORÉNAVANT OBLIGATOIRE

Rappel : Comme évoqué dans l'édition spéciale de la Gazette juridique 3 portant sur l'abandon de remboursement de frais, un bénévole peut décider d'abandonner ses frais de déplacement à l'association, son action est assimilable à un don à l'association.

En échange, les bénévoles peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôt afférente aux dons réalisés. Pour cela, le bénévole doit remplir un formulaire de déclaration expresse portant sur l'abandon du remboursement des frais engagés.

Que doit faire l'Association ?

L'association doit, quant à elle, déclarer les dons perçus et reçus fiscaux émis. Cette déclaration est à effectuer, au plus tard, avant le 31 décembre 2022 à minuit (1). Ces démarches sont indépendantes du formulaire de déclaration d'abandon de frais rempli par le bénévole.

Retrouver l'intégrité de l'édition spéciale de la gazette juridique du mois de Décembre : [LIEN](#)

Tableau des Tournois EDR 22/23 validés par la Ligue AuRA

Consultation en ligne : [LIEN](#)

BO des Officiels de Match :

<https://ligueaura.ffr.fr/s-engager/arbitrer/bulletin-offdematch>

Gazettes Juridiques

https://ligueaura.ffr.fr/ligue/publications_officielles/gazette-juridique

Newsletter Rugby Social Club

<https://ligueaura.ffr.fr/rugby-social-club/newsletter-rsc>

AGENDA INSTITUTIONNEL

- + Vendredi 02 décembre : Journée Rugby Santé - Meyzieu
- + Samedi 03 décembre : Assemblée Ordinaire Financière et Extra Ordinaire FFR – Marcoussis
- + Samedi 03 décembre : Challenge Fédéral M15 & M18F & ORC
- + Lundi 05 décembre : Journée Nationale du Bénévolat
- + Vendredi 09 décembre : Soirée des Grands Blessés – St Symphorien d'Ozon
- + Vendredi 09 décembre : Repas de fin d'année secteur SUD
- + Samedi 10 décembre : Assemblée Générale Financière de la Ligue AuRA – Chaponnay
- + Lundi 12 décembre : Bureau Directeur – Visio
- + Jeudi 15 & vendredi 16 décembre : DTN au FCG – conférence compétitions jeunes
- + Vendredi 16 décembre : Repas fin d'année Secteur EST & NORD
- + Lundi 19 décembre : Repas fin d'année secteur OUEST
- + Lundi 19 & Mardi 20 décembre : Centres de Suivi
- + Vendredi 23 après-midi au dimanche 1^{er} janvier 2023 : Fermeture des MO
- + Dimanche 25 décembre : Noël

NOS PARTENAIRES

